

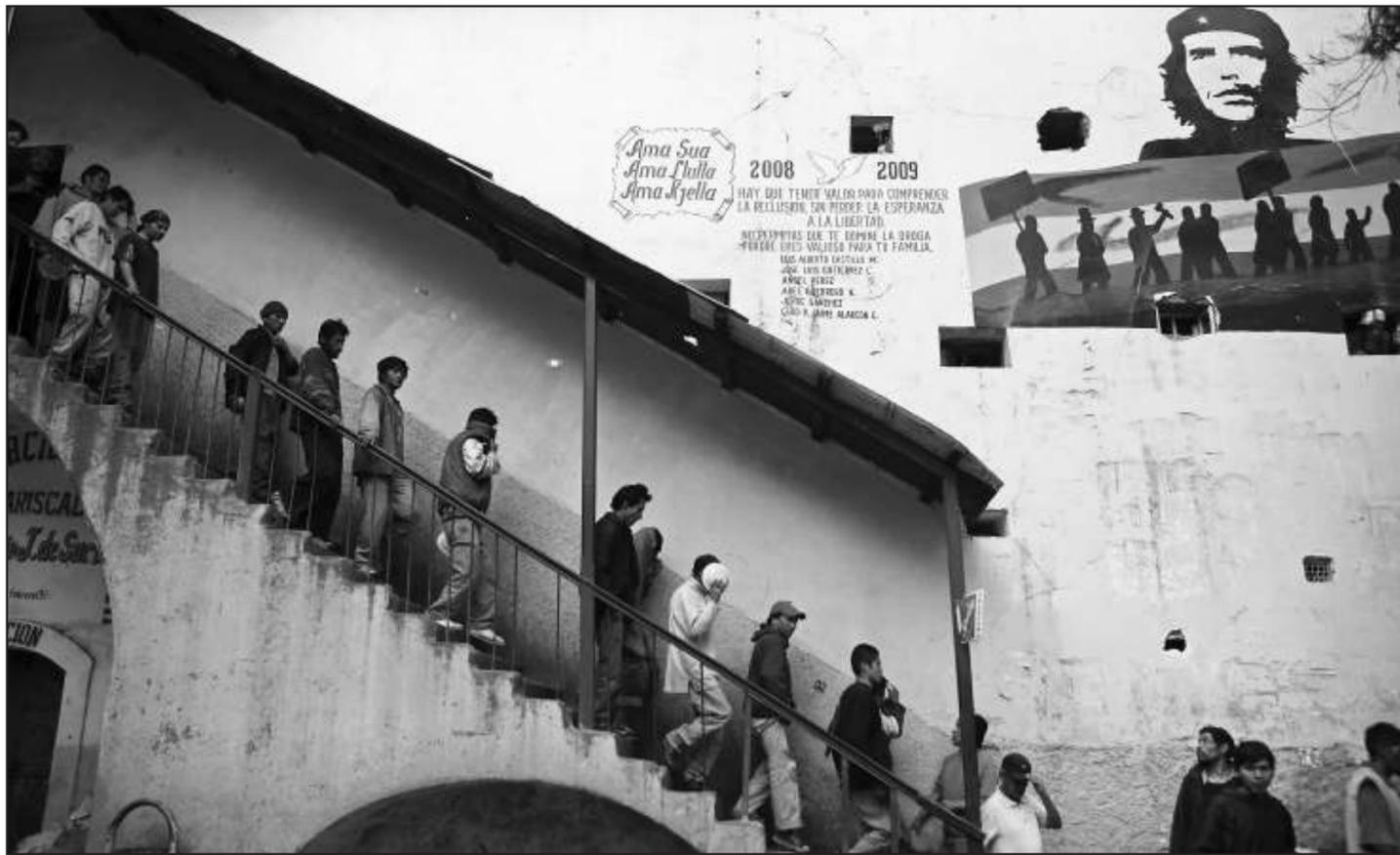
«Seuls les pauvres sont en prison»

BOLIVIE • *Bâloise d'origine, Brigitte vient de consacrer les dix dernières années de sa vie à prouver l'innocence de son mari, emprisonné à La Paz. Un combat au nom d'une justice non discriminante à l'égard des plus pauvres.*

VIRGINIE POYETTON, LA PAZ

Le ciel est couvert ce jour-là sur cette ville provinciale de Bolivie. Un camion passe dans la rue, de jeunes garçons lancent des bombes à eau. C'est une tradition en ces jours de carnaval. «Je pensais qu'avec mes cheveux blancs, je serai épargnée», sourit Brigitte. Née en Suisse, cette femme à l'apparence posée et réfléchie vit en Bolivie depuis plus de dix ans. En mai 2003, son futur mari a été condamné à trente ans de prison pour l'assassinat et le viol d'une enfant de 10 ans. Depuis, elle se bat pour prouver son innocence.

Depuis la cour de sa maison, on entend les aboiements de ses cinq chiens, le bruit des fanfares au loin. Puis le silence. Brigitte raconte: «J'ai fait des études de droit à Genève, que je n'ai malheureusement pas pu terminer car je suis tombée malade. Des anémies à répétition. Cela a duré quinze ans. Mais j'avais encore envie de faire quelque chose de ma vie. Une amie travaillait en Bolivie comme volontaire, je voulais la rejoindre et me suis dit 'tant pis si je dois mourir là-bas.'» On est en septembre 2000, Brigitte tombe amoureuse de ce pays et y retourne fin 2001 pour travailler bénévolement dans les prisons de La Paz, sans penser qu'elle y restera plusieurs années.



La prison de San Pedro, à La Paz. De l'aveu même du porte-parole du Ministère de la justice, la justice pénale bolivienne «est lente, favorise l'injustice, est à deux doigts de violer les droits humains». KEYSTONE

Des prisons suisses aux cellules boliviennes

Brigitte commence donc à travailler à la pastorale pénitentiaire de Caritas, en donnant des conseils juridiques, en apportant une aide psychologique. «Juan Carlos, le responsable de la pastorale pénitentiaire, me disait toujours que c'étaient les pauvres qui allaient en prison. Il avait raison. Je me rappellerai toujours de cette femme, mère de cinq enfants. Sa propriétaire lui avait donné 100 BOB (environ 15 francs, ndlr) pour transporter un fardeau sans savoir qu'il contenait de la drogue. Les deux femmes sont arrêtées. La propriétaire quitte la prison après quelques semaines et la mère a finalement été libérée après un an de détention.»

Mais pourquoi cet intérêt pour l'univers carcéral? «J'ai vécu les vingt premières années de ma vie à Bâle. A l'époque, en 1977, c'était la lutte pour davantage de transports publics. On avait fait une manif, à la suite de laquelle j'ai été battue et em-

menée en prison. J'ai aussi connu Champ-Dollon de l'intérieur. En tant que Bâloise, je ne pouvais pas échapper à la lutte antinucléaire. Un jour, on a bloqué l'accès à une foire nucléaire à Palexpo. Ils m'ont arrêtée et envoyée en prison. Comme citoyen suisse, on s'imagine être une personne de droits et on se rend compte que non, une fois arrêté.»

Faire un exemple

A l'époque où Brigitte rencontre Odón, celui qui deviendra son mari vit dans la rue. Son procès est en cours. «Il venait à la pastorale, voulait savoir qui j'étais. Gauchiste comme moi, il me traitait de *gringa!* Quand il a su que j'avais fait des études de droit, il est arrivé un jour avec un tas de dossiers d'environ un mètre, en me disant 'C'est mon cas. Lis!' J'ai lu jour et nuit pendant quatre jours et à la fin, je me suis dit: 'Il est innocent!'»

En mai 2003, le couperet tombe. Odón est condamné à trente ans de prison. «Il était

anéanti et j'ai commencé à l'aider. C'est comme ça qu'on a eu un contact personnel de plus en plus rapproché.» Quatre ans plus tard, pour leurs 50 ans, ils se marient.

En attendant, elle est décidée à se battre jusqu'au bout, jusqu'au Tribunal suprême. En 2006, la condamnation est confirmée par la Cour supérieure. Brigitte et une jeune avocate bolivienne rédigent un recours en cassation. En 2009, la Cour suprême annule la condamnation. Le cas repart à la Cour inférieure, qui ordonne une nouvelle instruction. «On était sûrs de gagner et on n'a pas vu la tempête qui nous est tombée dessus. Tout d'un coup, la mère de la petite est apparue en larmes sur toutes les chaînes de télévision, demandant que justice soit faite. Son avocate a affirmé publiquement que le président Morales voulait faire condamner Odón.» Affirmation formellement démentie par le Ministère de la présidence. Mais le mal est fait. En mars 2012, Odón est envoyé

en préventive dans la prison de Chonchocoro, où il se trouve depuis.

Une vie en suspens

En ce moment, Brigitte ne rêve que d'une chose: quitter la Bolivie. Rien de plus compréhensible. Il y a trois ans, alors qu'elle vivait à La Paz, la Suisse a retrouvé l'un de ses chiens empalé sur une grille. «Les voisins m'ont traitée de criminelle. A vrai dire, j'ai beaucoup appris sur ce qu'est l'exclusion.» Mais l'idéalisme de cette femme continue à s'affirmer au détriment de ses propres besoins. «Le cas de mon mari est exemplaire. Il montre comment la justice bolivienne traite les pauvres. J'ai toujours dit à Odón: 'On va utiliser ton cas pour créer un mouvement, fonder une ONG, examiner les personnes discriminées et exiger des révisions.'»

Mais en attendant la libération de son mari et l'affirmation publique de son innocence, Brigitte vit «en suspens depuis trop longtemps». I

CHRONOLOGIE

L'AFFAIRE ODÓN MENDOZA: RÉCIT D'UN PROCÈS KAFKAÏEN

Depuis plus de treize ans, Odón Mendoza se bat pour prouver son innocence. Résumé d'une affaire entachée de dysfonctionnements judiciaires:

> **27 août 1999:** Patricia Flores, âgé de 10 ans, disparaît d'une école publique de la ville de La Paz en Bolivie

> **31 août 1999:** le corps de Patricia est retrouvé dans un dépôt de l'école. La fillette a été violée. Seuls trois hommes travaillent dans l'école. Odón Mendoza, alors concierge, devient le suspect numéro un.

> **10 septembre 1999:** Odón est présenté devant la presse comme l'assassin de Patricia et placé en détention préventive, après huit jours en détention policière, entachée de nombreuses violations de ses droits.

> **Janvier 2000:** les premiers résultats des analyses pratiquées sur la jupe de Patricia par le FBI démontrent la présence de deux ADN masculins inconnus. La juge d'instruction fait une lecture publique des résultats disculpant totalement Odón. Mais sous pression de la famille, elle revient en arrière et écrit un acte d'accusation signalant Odón comme principal accusé.

> **18 septembre 2000:** le FBI envoie un nouveau rapport signalant qu'un des ADN trouvés sur la jupe appartient à José Luis Flores, violeur en série. Le juge ne tient pas compte de ces résultats.

> **Mars 2001:** Après vingt mois de prison préventive, Odón est libéré.

> **14 mai 2003:** fin du procès. Odón est condamné à trente ans de prison.

> **16 novembre 2009:** la Cour suprême accepte le recours en cassation d'Odón. Le code pénal en vigueur permet à l'instance judiciaire suprême de renvoyer la cause à l'instance inférieure. Ce qu'elle fait, mais cette dernière, au lieu de libérer Odón, renvoie toute l'affaire en instruction.

> **août 2010:** la mère de la petite fille apparaît dans tous les médias pour demander que justice soit faite.

> **Début 2011:** un nouveau juge d'instruction – plusieurs fois accusé de corruption – reprend la cause et conclut qu'il existe deux présumés coupables, José Luis Flores et Odón. Ce dernier fait recours à la Cour supérieure. Le juge ne transmet pas le recours.

> **Mars 2012:** Odón est à nouveau placé en détention préventive à la demande de l'avocate de la partie civile. Cette dernière fait appel à une ONG colombienne pour reprendre l'instruction.

> **Janvier 2013:** à nouveau, les résultats de la recherche ADN, faite par l'Institut de médecine légale de Bolivie, exclut la culpabilité d'Odón Mendoza. La juge refuse pourtant la libération de ce dernier, avançant la possible fuite de l'accusé. Cette perspective est difficilement crédible, on lui a retiré son passeport. VPN

La justice pénale bolivienne en souffrance

«Notre justice pénale est lente, favorise l'injustice, est à deux doigts de violer les droits humains.» Cette affirmation émane de Julio Peñaloza Bretel, porte-parole du Ministère bolivien de la justice. C'est dire à quel point les dysfonctionnements sont reconnus, même au plus haut niveau.

En 1999, la justice pénale bolivienne connaît une des réformes les plus importantes de son histoire. D'un système inquisitoire, basé sur la punition et l'incarcération, elle passe à un système accusatoire laissant davantage de place à la prévention et à la réinsertion. Un changement majeur, mais qui ne portera pas les fruits attendus. Entre 2005 et 2010, la criminalité augmente de 70% et la population carcérale en détention préventive atteint 84% en 2011. Un des taux les plus élevés d'Amérique latine.

Dans une étude financée en 2012 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains, la Fondation Construir conclut, après avoir observé 469 audiences à La Paz et à El Alto,

qu'il faut repenser le code pénal bolivien. Les résultats de l'étude parlent d'eux-mêmes: 72% de suspensions d'audience injustifiées, 17% des audiences réalisées sans la présence du procureur. En 2010, seules 4% des causes présentées ont mené à une sentence définitive.

«La majorité de la population se méfie de la justice. Le problème est multifactoriel: manque de coordination entre les différentes instances juridiques, mauvaise application de la loi, manque de protection des personnes vulnérables, manque de moyens. Imaginez, le budget du Ministère de la justice représente moins de 1% du budget national», commente Susana Saavedra, membre de la Fondation Construir et coautrice de l'étude. Un manque de ressources qui aurait tendance à favoriser la corruption. «Cette dernière est loin d'avoir diminué avec l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir. C'est une pratique courante. Tout le monde paie le juge, autrement tu en prends pour trente ans», témoigne un aumônier.

L'année passée, le Ministère de la justice a annoncé une nouvelle réforme de la justice pénale qui devait aboutir fin 2012. Susana Saavedra espère y voir apparaître de nouvelles alternatives à la détention préventive. Mais le gouvernement semble s'intéresser davantage à la grande nouveauté de cette future réforme: l'introduction de la justice indigène (reconnaissant le système juridique de 36 nations autochtones), à côté du droit classique romain. Beaucoup plus porteuse politiquement! VPN

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

La FGC regroupe une soixantaine d'associations engagées dans la solidarité Nord-Sud. Elle soutient financièrement, avec l'appui de la Ville de Genève, la rubrique «Solidarité internationale». Le contenu de cette page n'engage ni la FGC, ni la Ville de Genève. www.fgc.ch